



## REGLEMENTS PARTICULIERS du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

### SENIORS FEMININES EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

**Article 1** La division EXCELLENCE est dotée du challenge départemental.  
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution.

**Article 2 :**

Seules sont qualifiées les joueuses Seniors et les - 18 ans nées **95** régulièrement licenciées pour le club à la date du match.

Sanction : perte du match par pénalité.

- **Article 3 : Obligations**

Voir tableau des obligations

**Article 4 : FORMULE**

Poule unique de 14 équipes. Durée des matchs : 2 x 30 mn.

L'équipe terminant première est déclarée **Champion du Bas-Rhin** et, est qualifiée pour la finale **Inter départementale**

**Article 5 : ACCESSION**

L'équipe classée première monte automatiquement en Prénationale. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre équipe opérera en Prénationale, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante au classement définitif ne répondant pas à ce critère accède automatiquement à sa place, si elle est classée dans les trois premiers.

**Article 6 : RELEGATION**

Les équipes classées au 13° et 14° rang sont automatiquement reléguées en Honneur Départementale.

**Article 7 :**

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées ou des descentes supplémentaires peuvent être prononcées.

**Article 8 :**

Il est rappelé aux clubs recevants les modalités de l'article du paragraphe 5 du Règlement Général des Epreuves Départementales.